ADFI association pour la défense de la famille et de l'individu

CENTRE D'ACCUEIL & DE DOCUMENTATION
4 rue fléchier 75009 paris
tel. 285-15-52

LETTRE CONFIDENTIELLE POUR LES PRESIDENTS DES A.D.F.I.

Chers Amis,

Voici quelques nouvelles de la fédération qui a une existence officielle depuis le 8 Mars, dont vous trouverez ci-joint les statuts. Nous allons demander notre affiliation à l'U.N.A.F.

pour sentir le vent (!) et voir si le gouvernement a une volonté politique pour agir.

Nous pensons que nous pouvons répondre affirmativement à cette question. Il faut voir si cela se réalisera dans les actes.

Nous avons vu successivement Mme. SPORTEL, chargée de mission à l'Elysée pour les Droits de l'Homme; M. [illegible] SOUS, au Ministère de l'Intérieur; et M. DUJARDIN, au Ministère de la Justice.

Nous avons été très bien reçus au cours de ces trois visites et nous n'avons pas eu besoin de présenter l'A.D.F.I. ni d'expliquer ce que sont les sectes. Manifestement, ces personnes étaient au courant. Nous avons appris que le Ministère de l'Intérieur avait demandé une enquête sur la question faite par M. Jean RAVAIL, et au vu du résultat de cette enquête, a convoqué une première réunion interministérielle en Octobre.

Une seconde réunion interministérielle a été convoquée à l'initiative de Mme. Georgina DUFOIX, du secrétariat à la famille, le 23 Mars. Quinze ministères y étaient représentés dont celui de la Défense.

Deux décisions ont été prises: 1) Création d'un comité permanent interministériel et d'une antenne d'information pour les jeunes et les familles (2) dépendant de ce Comité. Cette Antenne sera probablement sous la responsabilité du Ministère

sous la responsabilité du Ministère de la Solidarité (la décision finale n'est pas encore prise).

A cette réunion, il a été également décidé de ne pas aborder la question des sectes en attaquant leurs idéologies, mais par les domaines périphériques : fiscalité, législation, législation du travail, législation sociale, etc...

Une troisième réunion doit avoir lieu pour rendre effectives les décisions de la précédente.

Nous avons senti que l'"Affaire C[illegible]" a été bénéfique pour secouer le gouvernement et qu'elle a été le détonateur de sa prise de décision. Les lettres reçues en nombre ont fait impression, mais il faut faire attention maintenant de ne pas lasser : Mme SPORTIS nous a laissé entendre qu'elle en avait assez d'être interpellée par des personnes se recommandant de l'A.D.M.I., dont certaines très excessives.

Elle nous a donné les noms des personnes dans chaque Ministère qui ont pris notre dossier en main. Elles font partie de la coordination entre les ministères. Nous pouvons donc leur transmettre les dossiers concernant leurs ministères respectifs

Je demande à tous d'envoyer à ces personnes des dossiers uniquement circonstanciés, bien faits, dont elles pourront contrôler les assertions et de nous en envoyer un double AUPARAVANT. Ceci nous permettra, le cas échéant, de regroupers divers dossiers allant dans le même sens. Nous avons maintenant la certitude que ces dossiers seront examinés.

Voici la liste des personnes à contacter, mais ne pas donner ces noms aux adhérents.

RELATIONS EXTERIEURES : M. MOREAU ou Françoise LEMOIGNE (à Paris, nous sommes en relation avec M. FERNAND - LAURENT qui est venu nous voir dans nos locaux et nous a aidés pour certains dossiers).

SANTE : Passer par le Dr. LAZARUS qui transmettra lui même; il fera la liaison entre solidarité (le ministère auquel il appartient) et la santé. Nous le connaissons bien.

FAMILLE: Mme. KAIROUBI, qui sera peut-être responsable de l'antenne permanente.

INTERIEUR : M. KESSOUS ou son adjoint M. ROLANDO.

EDUCATION : Il faut que nous demandions encore un nom à M. COSTAL.

JUSTICE : M. Denis LINTON, chef de cabinet pour des choses très importantes. De son côté, M. DUJARDIN nous a dit que nous pouvions lui transmettre tout ce qui concerne son ministère.

FINANCES : M. WEINBERG, cabinet de M. FABIUS.